

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD4

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« De disposer ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.